

NOTRE ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

La charte de développement durable de NSE

Cette charte nous engage à intégrer dans nos décisions et nos actions les trois dimensions qui irriguent le développement durable : le respect de l'environnement bien sûr, mais également l'efficacité économique et l'équité sociale.

La charte NSE exprime la vision de l'entreprise en matière de développement durable. Elle se décline chaque début d'année par un plan d'actions prioritaires et des objectifs d'amélioration qui sont évalués pour mesurer les progrès réalisés.

NSE et l'ensemble de ses collaborateurs s'engagent à respecter les 5 principes suivants :

Principe n°1

Faire du respect de la **personne humaine** un des fondements de notre action : développer l'autonomie et la responsabilité de chacun, promouvoir la promotion interne, l'égalité des chances, la diversité et l'équité, favoriser l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Principe n°2

Placer au cœur de nos relations professionnelles les **notions d'écoute, de dialogue** et de fidélité avec l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires institutionnels) pour instaurer des partenariats durables.

Principe n°3

Etre **responsable dans l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles**. Réduire les impacts de notre activité sur l'environnement par la mise en place d'actions concrètes au quotidien.

Principe n°4

Placer la qualité au cœur de notre organisation. Que ce soit à travers le professionnalisme et la technique de nos agents, tous nos collaborateurs disposent du savoir-faire nécessaire pour réaliser une prestation à haute valeur ajoutée.

Principe n°5

Le respect du cahier des charges

Respecter scrupuleusement nos engagements, tels qu'ils sont décrits dans le cahier des charges.